

Département : VENDEE

Arrondissement : FONTENAY LE COMTE

Communauté de Communes VENDEE-SEVRE-AUTISE

N°2023CC_11_199

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Nombre de membres
En exercice :
Titulaires : 38

L'an deux mille vingt-trois, le sept novembre, à 18h30, le Conseil de
Communauté s'est réuni à BOUILLE-COURDAULT en session ordinaire,
sous la Présidence de Michel BOSSARD, Président.

Présents :
- Titulaires : 30
- Suppléant : 1

Date de convocation : 31 octobre 2023

Excusé ayant donné pouvoir : 1
Votants : 31

PRESENTS :

- M. BOSSARD Michel, Président, Maire de la commune de Rives-d'Autise
- M. GUILLON Stéphane, Vice-président, Maire de la commune de Bouillé-Courdault
- M. DAVID Daniel, Vice-président, Délégué de la commune de Benet
- M. HENRIET Christian, Vice-président, Maire de la commune de Saint-Pierre-le-Vieux
- Mme RINEAU Annie, Vice-présidente, Maire de la commune de Maillezais
- M. CARTRON David, Vice-président, Délégué de la commune de Saint-Hilaire-des-Loges
- M. CHOLLET Joël, Vice-président, Délégué de la commune de Benet
- Mme POUPLIN Adeline, Vice-présidente, Maire de la commune de Liez
- Mme FONTAINE Camille, Maire de la commune de Benet
- Mme BAUDRY-LOIGEROT Marie-Christine, Déléguée de la commune de Benet
- M. RECGANT Didier, Délégué de la commune de Benet
- Mme PELLETIER Céline, Déléguée de la commune de Benet
- M. GIBEAUD Loïc, Délégué de la commune de Bouillé-Courdault
- M. BOUTELLER Gilles, Maire de la commune de Damvix
- M. POUVREAU Philippe, Délégué de la commune de Damvix
- M. THIBAUT Denis, Délégué de la commune de Maillé
- M. GRIMAUD Claude, Délégué de la commune de Maillezais
- Mme MASSON-SOULARD Catherine, Maire de la commune de Puy-de-Serre
- M. CADAU Philippe, Délégué suppléant de la commune de Puy-de-Serre
- Mme VIGEANT Catherine, Déléguée de la commune de Rives-d'Autise
- M. POITIERS Dominique, Délégué de la commune de Rives-d'Autise
- Mme BOBIN Evelyne, Déléguée de la commune de Rives-d'Autise
- M. POITIERS Patrice, Délégué de la commune de Rives-d'Autise
- Mme PERRIN Marie-Line, Maire de la commune de Saint-Hilaire-des-Loges
- M. PORCHER Charly, Délégué de la commune de Saint-Hilaire-des-Loges
- M. DURAND Jean-Jacques, Délégué de la commune de Saint-Hilaire-des-Loges
- M. GABORIAU Sébastien, Délégué de la commune de Saint-Pierre-le-Vieux
- M. CHEVALLIER Jean-Claude, Maire de la commune de Vix
- M. BETAU Pascal, Délégué de la commune de Vix
- Mme RIVIERE Erika, Déléguée de la commune de Vix
- M. DELAHAYE Philippe, Délégué de la commune de Xanton-Chassenon

EXCUSE AYANT DONNE POUVOIR :

- M. RENAULT Claudy, Vice-président, Maire de la commune de Xanton-Chassenon (donne pouvoir à M. DELAHAYE Philippe)

ABSENTS EXCUSES :

- M. BORDET Bernard, Vice-président, Maire de la commune du Mazeau
- M. LA MACHE Denis, Vice-président, Maire de la commune de Saint-Sigismond
- Mme LAVAL-PELLERIN Danielle, Déléguée de la commune de Benet
- M. MERCIER Georges, Délégué de la commune de Benet
- M. de CERTAINES Charles, Maire de la commune de Faymoreau
- M. MILLET Martial, Délégué suppléant de la commune de Faymoreau
- Mme GROUSSET Sylvie, Déléguée suppléante de la commune du Mazeau
- M. BLONDELLE Rodolphe, Délégué suppléant de la commune de Liez
- M. GELOT Jean-Marie, Maire de la commune de Maillé
- Mme MONTAMAT Eliane, Déléguée suppléante de la commune de Sant-Sigismond
- Mme CHARBONNIER Nicole, Délégué de la commune de Vix

SECRETAIRE DE SEANCE :

- Mme POUPLIN Adeline, Vice-présidente, Maire de la commune de Liez

OBJET : MARCHÉ DE PRESTATIONS D'ASSURANCES – LOT « VEHICULES A MOTEUR ET RISQUES ANNEXES » POUR LA PERIODE DU 1^{ER} JANVIER 2024 AU 31 DECEMBRE 2026 : ATTRIBUTION DU MARCHÉ (LOT N°2)

Monsieur le Président rappelle que les contrats d'assurances (hors prestations statutaires) de la Communauté de Communes ont fait l'objet d'une consultation en 2021 pour la période du 1^{er} janvier 2022 au 31 décembre 2026.

Par courrier du 20 février 2023 la MAIF, titulaire du lot « Assurances des dommages aux biens et des risques annexes » a informé la Communauté de Communes de son rapprochement avec la SMACL et de la résiliation du contrat actuel pour le lot 1 au 31 décembre 2023.

Par courrier du 7 juin 2023 la SMACL a informé la collectivité de son intention de résilier le marché pour le lot « assurances des véhicules à moteur et des risques annexes » dont elle est titulaire, en raison de la sinistralité.

En conséquence, une consultation a été lancée pour faire le choix d'un prestataire ou de prestataires pour le lot « dommages aux biens et des risques annexes » et le lot « assurances des véhicules à moteur et des risques annexes » pour la période du 1^{er} janvier 2024 au 31 décembre 2026.

Monsieur le Président précise qu'en raison du contexte actuel et du faible nombre de prestataires susceptibles de répondre, les cotisations annuelles d'assurances subissent une très forte augmentation notamment pour les dommages aux biens.

Vu le Code de la commande publique ;

Vu la délibération n°2021CC_04_058 autorisant le lancement de la consultation pour la souscription des contrats d'assurances de la Communauté de Communes pour la période du 1^{er} janvier 2022 au 31 décembre 2026 ;

Vu la délibération n°2021CC_07_145 du 6 juillet 2021 attribuant les 5 lots ;

Vu la délibération n°2023CC_07_137 du 4 juillet 2023 autorisant le lancement d'une consultation pour les 2 lots résiliés afin de faire le choix de prestataire(s) ;

Vu la délibération n°2023CC_09_166 du 19 septembre 2023 confirmant l'attribution du lot « dommages aux biens et risques annexes » à GROUPAMA ;

Considérant le courrier de la MAIF informant de la résiliation du contrat relatif au lot 1 au 31 décembre 2023 pour « les dommages aux biens et des risques annexes » ;

Considérant le courrier de la SMACL informant de la résiliation du contrat relatif au lot 3 au 31 décembre 2023 pour « véhicules à moteur et des risques annexes » ;

Considérant que l'estimation des prestations relatives à l'assurance « dommages aux biens et des risques annexes » s'élève à un montant annuel de 50 000 € HT, soit 150 000 € HT pour 3 ans ;

Considérant que l'estimation des prestations relatives à l'assurance « des véhicules à moteur et des risques annexes » s'élève à un montant annuel de 20 000 € HT, soit 60 000 € HT pour 3 ans ;

Considérant qu'une consultation a été lancée en procédure formalisée, conformément aux articles L.2124-1 et R.2124-1 du Code de la commande publique pour le 2 lots ;

Considérant que le lot n°2 n'a fait l'objet d'aucune offre, celui-ci a été déclaré infructueux pour absence d'offre par arrêté du Président ;

Considérant que ce lot a fait l'objet d'une nouvelle procédure sans publicité ni mise en concurrence, conformément à l'article R.2122-2 du Code de la commande publique ;
Considérant la proposition de la SMACL ;
Considérant l'avis des membres de la commission d'appel d'offres, réunis à titre consultatif, le 31 octobre 2023 ;

Monsieur le Président demande au Conseil de Communauté son accord :

- Pour retenir l'offre de la SMACL ASSURANCE de Niort pour le lot 2 « véhicules à moteur et risques annexes » pour une cotisation annuelle de 29 735, 70 € TTC ; soit 89 207.10 € TTC pour 3 ans ;
- Pour l'autoriser à signer toutes les pièces relatives à ce marché et procéder à sa notification ;
- Pour intervenir auprès de l'opérateur économique retenu et prendre toute décision concernant l'exécution de ce marché.

Après en avoir délibéré, le Conseil de Communauté, à l'unanimité :

- Décide de retenir l'offre de la SMACL ASSURANCE de Niort pour le lot 2 « véhicules à moteur et risques annexes » pour une cotisation annuelle de 29 735, 70 € TTC ; soit 89 207.10 € TTC pour 3 ans.
- Autorise Monsieur le Président à signer toutes les pièces relatives à ce marché et procéder à sa notification.
- Autorise Monsieur le Président à intervenir auprès de l'opérateur économique retenu et prendre toute décision concernant l'exécution de ce marché.

Fait et délibéré, les jours, mois et an que ci-dessus.

Au registre sont les signatures.

Pour copie conforme.

Fait à RIVES-D'AUTISE, le 7 novembre 2023

Le Président,

Michel BOSSARD



La secrétaire de séance

Adeline POUPLIN

Envoyé en préfecture le 13/11/2023

Reçu en préfecture le 13/11/2023

Publié le 15/11/2023



ID : 085-248500563-20231107-2023CC_11_199-DE